

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE****DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :****Mardi 5 novembre 2019**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 5 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

**Etaient présents :** Mme Nadège DELPECH, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Frédéric NAVARRE, Jean-Jacques REMY ;

**Absents excusés:** Mme Maggy PEZZINI a donné pouvoir à Jean-Jacques REMY ;

**Absent :** M. Bernard CARON.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**18h30 : début du conseil municipal.**

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille PORTELETTE : suite au décès de notre doyenne Marguerite PORTELETTE à l'âge de 102 ans, la cérémonie s'était déroulée à l'église de Brancourt et l'inhumation au cimetière. Le conseil municipal, au nom de la commune, avait adressé une gerbe.

**ORDRE DU JOUR :****Point sur les finances :**

A chaque conseil, Monsieur le Maire fait un point rapide sur le budget. Ce mois-ci, il fait part des incidences du changement de la fiscalité sur les budgets à venir : l'année prochaine, les Brancourtois seront exonérés de 80% de la taxe d'habitation, soit 88 000 euros qui seront versés à la commune directement par l'Etat. Il existera cependant un important décalage avant le paiement de cette somme que la commune ne pourra pas dépenser avant qu'elle n'ait été remboursée par l'état.

De plus, une note de cadrage de la direction générale des finances publiques (DGFIP) avance une perte annuelle de 3 000 € qui se cumulera chaque année car calculée sur les bases de 2017.

Il rappelle que, concernant la taxe foncière, ni la commune, ni la communauté de communes Picardie des châteaux, ni le département n'ont augmenté leur taux, l'augmentation vient de la hausse du calcul des bases par l'Etat à 2,12%.

**Décisions modificatives :**

A la demande de la trésorerie d'Anizy, il nous faut effectuer des modifications aux décisions modificatives au budget prises lors du dernier conseil afin de les affecter à d'autres comptes, ce qui ne change rien à la dépense.

A nouveau soumises au vote, les modifications concernant l'acquisition par la commune du véhicule du syndicat des eaux et l'opération d'aménagement des écluses sont acceptées à l'unanimité.

Jean-Paul LEQUEUX précise que l'opération d'aménagement de deux des 3 écluses initialement prévues est en phase d'appel d'offre.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement des allées du cimetière sont terminés. L'entreprise KATEC a fait parvenir une facture de travaux complémentaires d'un montant de 1762.80 € TTC. Il convient de prendre une décision modificative au budget afin de régler cette facture.

A l'unanimité, il est voté que les crédits seront pris sur l'opération « aménagement d'écluses » pour être imputés à l'opération « allée du cimetière ».

## **AFFAIRES ET QUESTION DIVERSES**

### **Acceptation de chèque :**

Suite à la renégociation des tarifs et du champ des assurances de la commune (lire conseil du 24/01/2019), la société MMA verse un chèque de remboursement de 251 €. Accepté à l'unanimité. Jean-Jacques REMY précise que, suite au cambriolage et au vol de matériel commis dans la ferme Doffemont, la commune attend les conclusions de l'expert.

### **Budget, devis :**

Différents devis sont laissés en attente, en effet, Monsieur le Maire préfère avoir un point plus précis sur le budget, notamment sur les versements de dotations de l'Etat ou les versements de subventions avant d'engager des dépenses. D'autre part, il préfère demander d'autres devis dans le cadre de la mise en concurrence, pour les travaux d'étanchéité du hall de la salle polyvalente par exemple. Ces devis seront soumis au vote lors d'un prochain conseil municipal.

### **Elections à l'association des parents d'élèves de Brancourt (APEB):**

Suite aux élections, le nouveau bureau de l'APEB est le suivant :

- Présidente : Mélanie MAGNIER ;
- Secrétaire : Natacha LAGRELE ;
- Trésorière : Tiphaine COUSIN.

### **Anciens combattants - dates en 2020 :**

L'association des anciens combattants communique son calendrier pour 2020 au monument aux morts de Brancourt.

- Vendredi 8 mai, 10h00 ;
- Mardi 14 juillet : 9h45 ;
- Mercredi 11 novembre : 10h00 ;
- Samedi 5 décembre : 10h00.

### **Association de chasse – prêt du groupe électrogène :**

Le groupe électrogène qui alimente la cabane de chasse étant tombé en panne, l'association des chasseurs de Brancourt sollicite le prêt du générateur de la commune pour le weekend du 8 au 11 novembre. Le conseil accepte à l'unanimité.

### **Elections municipales :**

La campagne électorale va bientôt commencer, Monsieur le Maire fait d'ores et déjà savoir qu'il se tient à la disposition de toutes les personnes désireuses d'obtenir des renseignements sur la gestion de la commune ainsi que sur les relations avec la communauté de communes Picardie des Châteaux (CCPC) (le dispositif des transferts de charges par exemple). Il recevra les éventuels candidats sur rendez-vous à la Mairie.

Il diffusera également les listes électorales et les budgets de la commune. Ces documents seront fournis uniquement en format papier pour des raisons de sécurité informatique.

### **Employés communaux :**

Comme annoncé au conseil du 24 septembre, les agents de la commune retraités ont été contactés pour savoir s'ils utilisaient les services du CNAS. (action sociale). Une des cotisations pouvant être supprimée, le budget communal réalise une économie de 130 € par an.

**Conseil communautaire :**

Jean-Louis DUROS rend compte de la réunion du conseil de la communauté de communes Picardie des châteaux au mois d'octobre :

- Le vote concernant la modification du nombre de représentants par commune au conseil de la CCPC a été invalidé par le Préfet. Cela ne change rien pour Brancourt qui garde deux voix, mais la commune d'Anizy récupère deux voix.

- L'association pour le patrimoine forestier de Saint Gobain et Coucy Basse a pour ambition de promouvoir le tourisme forestier local en restaurant, rénovant et remettant en place les poteaux indicateurs et les plaques nominatives des allées forestières. Cette association a obtenu une importante subvention du fond européen LEADER qui finance 80% de ses projets en complément d'un financement public. L'association, qui a déjà rénové le poteau indiquant *l'allée des boulangères*, prendra contact avec la commune pour demander une subvention.

**SIRTOM :**

Jean-Louis DUROS rappelle que les containers marron destinés aux déchets verts ne sont plus ramassés avant le premier vendredi d'avril 2020. Il annonce qu'avant la fin de l'année, le SIRTOM doit distribuer à chaque foyer un container gris destiné à la collecte des déchets ultimes dit queue de tri.

**AGENDA :****Formation premier secours :**

La formation PSC1 financée par la commune et destinée aux employés communaux et aux enseignants. Elle aura lieu le 13 novembre. Cette formation est dispensée par un pompier professionnel.

**Conseil d'écoles**

Prochain conseil d'école le 8 novembre à Brancourt.

**Cérémonie du 11 novembre :**

La cérémonie aura lieu à 10h00. Les enfants des écoles chanteront la Marseillaise. Certains rejoindront ensuite la cérémonie à Prémontré.

**Pot offert aux employés communaux :**

Le pot de fin d'année des employés communaux aura lieu le 20 décembre à 17h30.

**Vœux du Maire :**

La cérémonie des vœux du Maire se déroulera le samedi 4 janvier 2020 à 10h30. Monsieur le Maire ne briguera pas de nouveau mandat. Il présentera les réalisations de la commune. Un vin d'honneur suivra cette réunion.

**Repas des anciens:**

Le repas des anciens aura lieu comme chaque année le 1<sup>er</sup> dimanche de février (le 2 février 2020). Le repas sera à nouveau confié au traiteur M. AUBIN et l'animation par Madame GAUCHY sera renouvelée si celle-ci est disponible.

**La séance est levée à 19h50.**

**Prochain conseil municipal :**

Une réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 10 décembre 2019 à 18h30.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance  
Jean-Louis DUROS



Le Maire  
Francis KOCK

